

AVIS DE CONCESSION

SECTION I - IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DÉLÉGANT :

I.1 Nom et adresse de l'autorité délégante :

Commune de Crêts en Belledonne
Place de la mairie
38830 Crêts en Belledonne
04 76 45 11 10

I.2 Nature de l'autorité concédante :

Collectivité territoriale - commune.

I.3 Point de contact :

Les demandes devront être adressées via la plateforme de marchés publics.

SECTION II - OBJET DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (C.S.P.) :

II.1 Intitulé de la concession de service public :

Concession de Délégation de service public (DSP) pour la gestion d'été du refuge du « Crêt du Poulet » régi par l'ordonnance du 29 janvier 2016
Cette DSP est un contrat d'affermage selon les articles L 1411-1 à L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Les délégataires actuels ne souhaitent pas poursuivre l'exploitation du site.

II.2 Objet de la concession :

Domaine de la concession : Hébergement et restauration.
Descripteur principal :

55200000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce de détail

II.3 Durée de la C.S.P.

2 années (résiliable à 1 an).

II.4 Date de début prévisionnel d'exploitation :

1^{er} mai 2025

II.5 Lieu principal d'exécution de la C.S.P. :

Refuge du Crêt du Poulet domaine du Barioz.

II.6 Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la C.S.P. :

La gestion du refuge du Crêt du Poulet est confiée à un tiers, été comme hiver, via deux contrats de délégation de service public sous forme d'affermage, l'un pour la période hivernale, l'autre pour la période estivale

II.7 Les missions de la concession :

Pendant la période d'ouverture prévue en continue sur l'année hors congés, les missions du concessionnaire seront les suivantes :

- Accueillir tous les usagers-clients pour l'abri et pour la nuit en assurant le gîte et le couvert, dans le respect de la réglementation relative à la sécurité de ce type d'Établissement Recevant du Public (E.R.P.).
- Assurer la gestion et l'exploitation courante, l'entretien des bâtiments et des extérieurs dans le cadre du périmètre délégué.
- Assurer la promotion et la commercialisation du refuge.
- Informer les usagers-clients pour leur sécurité, des conditions météorologiques sur les itinéraires et le milieu montagnard environnant.
- Intervenir pour les premiers secours dans les abords du périmètre de la délégation et informer les services des secours compétents.
- Sensibiliser aux spécificités du territoire en mettant en œuvre des actions concrètes de sensibilisation et d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable à destination des usagers-clients et du grand public ;

SECTION III - PRÉSENTATION DES CANDIDATURE ET DES OFFRES :

III.1 Contenu du dossier de candidature :

Le candidat devra fournir :

- Une lettre de candidature du candidat individuel ou du groupement.
- La déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat (ou chaque membre du groupement) n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-11 du Code de la Commande Publique
- En cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- L'extrait K Bis d'inscription au registre du commerce et des sociétés, pour les autres une justification de la structure juridique envisagée.

Copie des certificats délivrés par les administrations et organismes chargés du recouvrement des impôts, taxes et cotisations sociales attestant de la régularité au 31 décembre 2022 ou copie de l'état annuel des certificats reçus. Pour les obligations ne donnant pas lieu à un certificat, une attestation sur l'honneur que le candidat satisfait : à l'ensemble des obligations en matière fiscales et sociales, à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés et à la lutte contre le travail dissimulé au 31 décembre 2019

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle de moins de trois mois délivrée par la compagnie d'assurance.

III. 1.1 Capacité économique et financière :

Le candidat devra fournir un rapport présentant les chiffres d'affaires annuels aux prestations similaires et à l'objet de la consultation réalisés au cours des trois dernières années, les bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices et les garanties financières.

Si le candidat ne peut produire ces éléments, il en exposera les motifs.

III.1.2 Capacité technique et professionnelle :

Le candidat devra fournir :

- Un rapport présentant ses motivations, ses diplômes et son expérience pour assurer la gestion du refuge et la restauration touristique, notamment son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers, les modalités d'organisation envisagées, ses effectifs ainsi que leurs qualifications

(diplômes et expérience, CV, références professionnelles) et l'organigramme fonctionnel pour ce type de service.

- Compétences dans le soin urgent aux personnes
- Connaissance du milieu montagnard, de la faune, de la flore et la connaissance du massif de Belledonne
- Une liste de références récentes pour des missions équivalentes.

III.2 CONTENU DE L'OFFRE

Ce dossier doit permettre à l'autorité concédante de connaître, dans le détail, les moyens mis en œuvre et les propositions pour répondre aux exigences du cahier des charges. Elle comprendra notamment une proposition de grille tarifaire applicables aux prestations délivrées.

SECTION IV - PROCÉDURE :

IV.1 Modalités de présentation des dossiers :

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.affiches.fr/>

Pour les modalités de remise des candidatures et des offres voir article le règlement de la consultation.

IV.2 Conditions de délais :

Date limite de réception des offres : 18 Novembre à 12h00

IV.3 Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures :

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française.

Les candidats établis dans un État autre que la France, pourront fournir des documents équivalents aux documents demandés ci-dessus.

Les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

SECTION V PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Grenoble

2 Place de Verdun

Boîte Postale 1135

38022 Grenoble Cedex

Téléphone : 04 76 42 90 00